

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

16/09/2025

Date d'affichage

16/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, 25 septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procurat(s) :Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommé comme secrétaire de séance : M. Mathieu MOREAU

Numéro interne de l'acte : 2025-51

Objet : Convention de financement entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Plaine-d'Argenson pour la réalisation de travaux sur un itinéraire cyclable communautaire

Monsieur le Maire explique avoir reçu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant la convention de financement pour la réalisation de travaux d'aménagement sur un itinéraire cyclable communautaire.

Ainsi, au vu de la convention, Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

Prestations	Coût	Financier	Montant
Coût travaux éligible	28 485 €	Etat	14 670 €
Contrôle externe	855 €	CD79	6 040 €
		CAN	7 249 €
		Commune	7 249 €
TOTAL HT	29 340 €		
TVA	5 868 €		
TOTAL TTC	35 208 €	TOTAL TTC	35 208 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le plan de financement
- Autoriser le Maire à signer la convention de financement annexée à la présente délibération

Le Secrétaire de séance,
Mr Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 1^{er} Octobre 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON


